



JOURNAL COMMUNISTE LIBERTAIRE
ET D'ÉCOLOGIE SOCIALE
DE CHAMPAGNE ARDENNE

LE CHAT NOIR

Numéro 9, Nouvelle série

0,75 €

Janvier 2006

SOLIDARITE AVEC AUBIN ! NON A LA DOUBLE PEINE !

Aubin, étudiant en deuxième année universitaire d'anglais/espagnol a été arrêté avec un groupe de jeunes dans un quartier rémois à proximité d'un feu de 2 poubelles le 11 novembre. Tabassé, il est aussitôt incarcéré. Il passe le 14 novembre en comparution immédiate où il écope de 2 mois de prison dont deux semaines ferme pour «*dégradation de biens d'autrui par des moyens dangereux pour les personnes*». En réalité, le juge lui a indiqué qu'«*il n'est pas impliqué dans le délit mais qu'il n'a rien fait pour l'empêcher*», d'autant plus qu'il était le seul majeur dans la bande incriminée. Comme on peut le constater la justice rémoise anticipe le retour à la loi anticasseurs prôné par Sarkozy.

Mais ce jeune étudiant est de nationalité béninoise dont la deuxième carte de séjour expirait le 30 septembre. Croyant qu'il n'avait pas fait de demande de renouvellement, la Préfecture de la Marne lui a notifié à la prison de Reims, le 15 novembre, un arrêté de reconduite à la frontière. Heureusement Aubin a pu prévenir sa sœur qui a apporté les preuves à l'administration qu'il avait bien fait cette demande. Le 21 novembre, la Préfecture abrogeait son arrêté de reconduite à la frontière. L'affaire aurait pu en rester là... mais le 12 décembre le secrétaire de la Préfecture l'invitait à quitter le territoire avant le 12 janvier «*pour trouble à l'ordre public*».

Pourquoi utiliser cette procédure adminis-

trative classique pour tous les étrangers à qui l'Etat refusent un titre de séjour ? Sarkozy n'a-t-il pas prôné l'arrêté d'expulsion, mesure, en apparence, plus expéditive. Oui, mais il y a un hic ! D'après la loi en vigueur, pour expulser un étranger ayant un titre de séjour, une commission d'expulsion présidée par le Président du tribunal de grande instance de la Préfecture du département doit se réunir et donner son avis. Cet avis n'est que consultatif car c'est la Préfecture/Ministère de l'Intérieur qui décide. En fait, si Aubin n'a pas été expulsé à sa sortie de prison comme Sarkozy le demandait pour des cas semblables, c'est tout simplement pour des **raisons techniques**. En effet, dans le département de la Marne, la Préfecture a, depuis des années, le plus grand mal à réunir une commission d'expulsion à cause des magistrats (dont le président du tribunal de grande instance de Châlons qui doit présider cette commission) qui font la sourde oreille ! Alors, la Préfecture a choisi la voie de la reconduite à la frontière, dont le résultat sera le même qu'une double peine «classique» : condamnation + expulsion.

A la date où nous écrivons ce texte, une mobilisation se met en place dans le but de faire pression sur la Préfecture de la Marne. Des fax sont envoyés à la préfecture afin qu'Aubin ait une carte de séjour «étudiant». A suivre...

Dans ce numéro :

Tract	2
Prévention de la délinquance	3
Colonialisme	3
Social	6
Où va la CGT ?	10

Abonnez vous.

ABONNEMENT SIMPLE:

1 x 10 numéros : 6,10 €

1 x 20 numéros : 12,20 €

ABONNEMENT GROUPE:

Pour 2 x 10 numéros: 11,45 €

Pour 3 x 10 numéros: 16,00 €

5,35 € de plus par abonnement supplémentaire.

Chèques à l'ordre de:

"La Galère - Le Chat Noir"

c/o EGREGORE

BP 1213

51058 Reims cedex

Supplément à Courant alternatif,
n° 155, Janvier 2006

Pour les seules obligations légales
Dir. Publication : Nathalie Federico

Imprimé par nos soins

Correspondance : Egrégore
BP 1213, 51058 Reims cedex

Les flammes se sont éteintes en banlieue mais l'ensemble des problèmes demeurent. Tout d'abord, la répression : 3 000 jeunes ont été interpellés, certains ont subi la comparution immédiate, autant dire une justice expéditive peu regardante sur les droits de la défense, 800 sont en détention. Et on nous parle d'Etat de droit ! Pour d'autres, les procédures se poursuivent.

**Deux jeunes rémois passent en procès mardi 6 décembre.
Nous ne devons pas rester indifférents.**

Les événements de ces dernières semaines sont révélateurs d'un malaise social touchant non seulement les banlieues mais également l'ensemble des classes pauvres. Les travailleurs sont soumis partout à la détérioration de leurs conditions de vie, menacés par les licenciements en chaîne. Certains finissent par devenir ce qu'on appelle des exclus, exposés à la mort par un capitalisme sans scrupule. C'est ce système que nous demande de respecter Sarkozy et ses acolytes de droite ou de gauche !

Un système assassin ne peut que se combattre.

La bourgeoisie nous parle de respect alors qu'elle déborde de mépris. Ne nous leurrions pas ! Quand Sarkozy parle racaille c'est à toute la classe ouvrière qu'il pense. Souvenons-nous des odieux chantages à l'emploi de patrons demandant à leurs salariés d'aller bosser en Roumanie ou ailleurs pour des queues de cerise. Quand elle a les coudées franches, la bourgeoisie ne prend jamais de gant.

**Les libertés menacées par Sarkozy ne sont pas tombées sur la France
par une quelconque grâce divine. Il a fallu se battre, faire couler le sang.
La liberté n'existe que si nous la faisons vivre.**

Dans cette affaire, nous ne pouvons déplorer que les dégâts collatéraux des voitures d'ouvriers en flammes. Mais n'oublions pas que tous les mois, les assureurs nous rackettent des sommes astronomiques et que l'Etat nous taxe tous les jours à la pompe !

**Nous ne devons pas oublier que ces événements sont liés à la mort de
deux adolescents traqués par les flics. Pour nous, la vie de deux ga-
mins vaudra toujours plus que le prix de 10 000 bagnoles.**

A chacun ses valeurs, Sarkozy a choisi les siennes.

Nous ne devons pas oublier non plus ses provocations, ses insultes racistes et antisociales causant des tensions aggravées. Au bout du chemin était l'Etat d'urgence. Le gouvernement avait son prétexte pour mettre le pays au pas. Avec cela, il peut remettre au goût du jour toutes les lois antisociales portant atteinte au droit de rassemblement, de grève ; il tentera de briser les résistances les plus déterminées.

La balle est dans notre camp. A nous de réagir.

POUR QUE LA CRISE DES BANLIEUES NE SOIT PAS UNE AUBAINE POUR SARKOZY

**TOUTES ET TOUS AU TRIBUNAL DE REIMS
MARDI 6 DECEMBRE**

**OPPOSONS-NOUS A LA MARCHÉ VERS LA DICTATURE
L'INSECURITE, C'EST LE CAPITALISME ET SES CHIENS DE
GARDE**

ORGANISATION COMMUNISTE LIBERTAIRE

Retrouvez-nous tous les lundis à 19 h sur Primitive, 92,4 MHz

11^{ème} version depuis 2003 !

De quoi s'agit-il ? Du projet de loi sur la prévention de la délinquance !

Tout ce que l'on sait de cette nouvelle mouture c'est qu'elle prévoit de toucher à tout : justice, éducation (là pas de surprise), le logement, la santé, la famille...

Au niveau de la justice, ce sera le grand retour de la loi "anticasseurs" votée en 1970 et abrogée en 1981. Cette loi édictait une responsabilité collective lors de manifestations. *"Les évènements récents ont permis de mesurer une fois de plus les limites du principe juridique de la personnalisation de la responsabilité pénale"* indique cette nouvelle édition. D'où l'idée de *"disposer d'outils législatifs permettant d'incriminer les instigateurs, les meneurs, mais aussi chacun des participants au regroupement, cause de troubles graves à l'ordre républicain..."*.

La police est toujours intouchable, le maire reste aussi le personnage clé. Cette fois, il n'est plus classé dans "les élus" mais dans les "professionnels" de la délinquance.

Il est toujours question dans ce projet du "partage de l'infor-

mation" sur les personnes qui bénéficient de mesures sociales et qui avait mobilisé dans la rue les travailleurs sociaux en 2004 qui refusaient d'être des délateurs... Le texte prétend éviter aux travailleurs sociaux de fouler au pied leur déontologie professionnelle en affirmant : *"les auteurs concernés ne seront habilités à se communiquer entre eux que les renseignements nécessaires à l'accomplissement de leurs missions, c'est à dire dans l'intérêt de la personne qui en bénéficie"*. C'est donc pour leur bien !

Autre innovation majeure, le délégué du procureur (souvent un ancien flic désigné par le parquet) pourrait s'auto saisir de certaines infractions (dont les fameuses "incivilités") sans attendre d'en être chargé par le procureur. Ces mini procureurs pourront être saisis aussi par monsieur le Maire qui aura, pour la première fois, une prise sur les services du parquet.

Bon, ce n'est que la 11^{ème} version d'un pré-projet, mais il est fort probable qu'il voit le jour dans la campagne électorale de Sarkozy.

COLONIALISME : UN BILAN TRES POSITIF POUR L'IMPERIALISME FRANÇAIS

Pour qui s'est intéressé de près ou de loin au colonialisme, le débat actuel peut paraître bien surréaliste. Que des députés, relayés avec zèle par le gouvernement, se piquent de promulguer une loi vantant les bienfaits du colonialisme pour les populations d'Afrique du Nord, d'Afrique de l'Ouest, d'Indochine, des Antilles, de l'Océanie... laisse perplexe. Imaginez un gouvernement allemand, même très conservateur, proposant une loi similaire louant les effets positifs du nazisme ! Scandale. Cela ne pourrait se produire sans de forts remous, car là, non seulement un travail de mémoire a été engagé et la question de savoir comment une nation civilisée pouvaient tomber à un tel niveau de barbarie a été posée. Peu de citoyens d'outre-Rhin oseraient réfléchir sur les

bienfaits supposés du nazisme sur les populations ayant souffert de ses appétits d'espace vital. Mais l'Allemagne n'était pas seule à rechercher des exutoires à son économie. France et Grande-Bretagne avaient grand besoin également de sortir du carcan de leur territoire minuscule. Dans tous les cas, le marché intérieur ne suffisait pas à la puissance de production. Au début du vingtième siècle, les deux premières puissances capitalistes étaient déjà sorties de leurs frontières, ne laissant que peu de place aux capitalismes plus jeunes, allemands ou japonais notamment. Ceux-ci arrivaient trop tard pour la curée. L'espace vital qu'ils recherchaient à proximité de leurs frontières provenait de l'impos-

sible conquête de territoires outre-mer. La confrontation pour un nouveau partage du monde était inéluctable. La mise au pas de leurs populations l'étaient tout autant, surtout en Allemagne où la flambée révolutionnaire avait contraint à l'arrêt des hostilités en 1918.

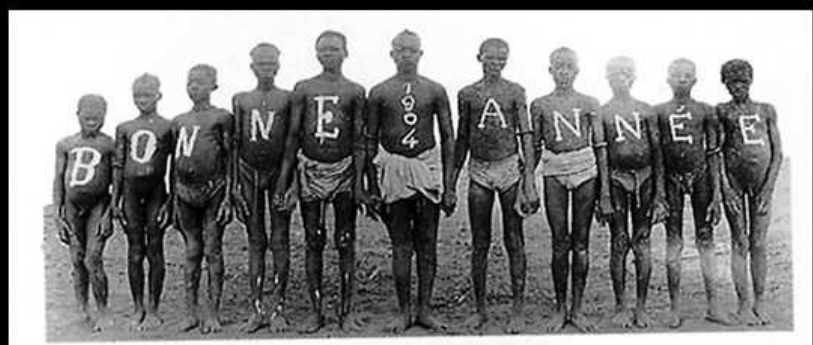
Cette histoire peut paraître éloignée de notre sujet, me direz-vous. Je vous sens également scandalisés par l'amalgame qui semble se profiler entre le colonialisme franco-britannique d'une part et les entreprises criminelles des nationalismes allemands et japonais. Il n'y a pourtant aucun amalgame. Ces phénomènes se sont exprimés de façon différente dans l'horreur et l'intensité. Mais ils répondaient aux mêmes nécessités impérieuses. Conquérir pour assurer la puissance de chaque

capitalisme national. Dans tous les cas, le capitalisme impérial est peu regardant sur les moyens pour parvenir à ses fins.

Les hordes nazies et l'armée japonaise se sont jetées brutalement sur les pays environnants alors que France et Grande Bretagne tiraient une grande part de leur puissance d'empires coloniaux depuis de nombreuses années. L'issue de cette grande confrontation impérialiste, opérée en deux épisodes mondiaux, a abouti à la juste condamnation des régimes allemands et japonais. Malgré la chute des deux grands empires coloniaux européens, l'opprobre a miraculeusement épargné France et Grande-Bretagne. S'il n'est pas question de faire le moindre amalgame d'un point de vue moral- quel est le pire, du nazisme ou du colonialisme- le bilan de la présence franco-britannique aux quatre coins du globe doit être fait. Si aucune de des deux puissances coloniales ne s'est livrée à la violence destructrice inaugurée par le nationalisme allemand, l'horreur absolue que personne n'aurait pu imaginer ne doit pas conduire à occulter l'horreur du quotidien des peuples colonisés et plus particulièrement de celui des peuples africains. Horreurs orchestrées par ces fameux appétits des capitalistes franco-britanniques débouchant sur le pillage, le travail forcé, l'exploitation meurtrière et la spoliation. Mais ce colonialisme se paraît de l'auréole du progrès qui justifiait son action en prétendant apporter à des sociétés moins avancées le concours des lumières européennes...du développement scientifique et technique. On prétend même libérer, comme en Algérie où perdurait la domination ottomane. La conquête de l'espace vital français se fait sous les meilleurs auspices humanitaires ! Avec cette idéologie intégrée, il est bien évidemment plus délicat d'avancer un bilan en termes négatifs de la colonisation, et pourtant. Aller au-delà des discours convenus, marqués par une propagande ayant colonisé les esprits d'abord par les manuels scolaires, ne constitue pas un effort surhumain. Les comptes, à défaut d'être précisément établis, peuvent être envisagés.

Le colonialisme a dopé les capitalistes français et britannique. Le rapport entre le prélèvement effectué et les apports des colonisateurs est bien maigre. Même sans statistique, il suffit d'une brève observation des anciennes colonies au moment de leur prise d'indépendance. La situation est partout catastrophique ! Où sont les Lumières, le progrès scientifique et technique ? Alors que la loi qui suscite tant de débat aujourd'hui concerne surtout la présence française en Algé-

rie, parlons de l'Algérie. 1830 : l'armée française y débarque pour faire cesser les actes corsaires algéro-ottomans contre les navires français. Actes trouvant leur origine dans des créances importantes que la France refuse de payer à Alger. Il s'agissait de dettes liées à des livraisons de céréales consenties à la France depuis la fin de l'Ancien Régime et durant les guerres révolutionnaires et impériales. La France tente le tout pour le tout avec un coup de force. L'effet est triple. La domination musulmane sur la Méditerranée est définitivement supprimée, la dette n'est pas remboursée et la France prend pied en Algérie. Le pays était peu peuplé (environ 800 000 habitants), mais bien encadré et organisé par une administration, certes surtout urbaine. Le mode de production est évidemment différent, l'accumulation capitaliste et ses conséquences sociales et politiques ne sont pas passées par là. L'empire ottoman sur le déclin, ancien allié fondamental de la France depuis François 1^{er}, exerçait une domination de nature non coloniale depuis la chute de l'Empire arabo-musulman et des royaumes locaux. Les particularités algériennes et l'héritage du passé demeuraient. Même sur le déclin, l'Algérie est une société développée, alphabétisée. Les structures sanitaires et sociales y sont peut être même plus évoluées qu'en France, au moins dans les villes. En 1930, on meurt de faim, de peste et de choléra aux portes des villes, l'ignorance a gagné telle une véritable pandémie n'épargnant qu'une infime minorité ayant pu profiter des écoles françaises. Où sont les Lumières ? Où est l'Alger qui suscitait tant d'admiration chez les Européens jusqu'au début du XIX^{ème} Siècle ? Ici, la concentration de populations européennes amène son cortège de mépris et de cruauté. Au tournant des années 1870, alors que la résistance algérienne n'est pas encore réduite, les colons envisagent l'extermination totale de la population, la conquête totale comme en Amérique. On était à mille lieues de l'échange entre civilisations ! Tout était possible pour ces Européens qui se sentaient le droit de marcher sur l'Indigène.



Les anciennes colonies, 102 ans après, renouvellent leurs meilleurs vœux pour 2006, à tous ceux qui ont œuvré à l'émancipation des peuples, ainsi qu'aux élu(e)s de la République qui nous ont rappelé l'œuvre civilisatrice de la France.

En Afrique Noire, ce sera pire encore car l'Européen ne rencontre pas la même résistance. Le choc de la rencontre est terrible. Le travail forcé qui se distingue mal de l'esclavage est la règle partout. Le passage des coloniaux y eut également des conséquences plus graves sur l'organisation locale car le niveau de résistance des institutions et de la culture était infiniment plus faible qu'en Algérie. Pour ces peuples d'Afrique, «étranger» prend toute sa force pour qualifier l'Européen envahisseur. Etranger à ce continent, âpre au gain, il y fait des ravages que les Africains paient encore aujourd'hui. Continent saigné, tant du point de vue de ses ressources physiques qu'humaines. La puissance économique et démographique de l'Europe s'est abattue sur le continent telle une nuée de sauterelles. Des envahisseurs contre lesquels on ne pouvait rien. Des envahisseurs bien plus prédateurs que toutes les hordes barbares qui se sont jetées sur l'Europe et l'Empire arabo-musulman des siècles auparavant. Piller et asservir méthodiquement.

Albert Londres alertait l'opinion française à propos des ignominies justifiées par les plus «progressistes». *«J'ai vu construire des chemins de fer : on rencontrait du matériel sur les chantiers : ici, que du nègre ! Le nègre remplaçait la machine, le camion, la grue ; pourquoi pas l'explosif aussi ? (...) Il faut accepter le sacrifice de six à huit mille hommes, disait monsieur Antonetti (le Gouverneur Général), ou renoncer au chemin de fer.»* Albert Londres, *Terres d'ébène*, Le Serpent à Plumes.

Bilan positif pour qui ?

FAIRE LES COMPTES DU COLONIALISME

La France, comme la Grande-Bretagne, a construit sa puissance en partie sur l'exploitation

directe de ses colonies. La durée de sa présence outre-mer lui a permis une accumulation colossale de capital dont elle profite encore aujourd'hui. Tout cela ajouté à l'accumulation de la plus value (devenant capital à son tour) tirée de son activité interne, c'est à dire de l'exploitation de sa propre classe ouvrière. Mais en métropole, l'ouvrier est juridiquement égal à son patron. Libre à lui de refuser ou d'accepter les termes d'un contrat le liant à la machine capitaliste (!). En colonie, le capitalisme ne s'embarassait même pas de cet artifice philosophico-juridique.

Ainsi, les puissances coloniales sont de notre point de vue totalement débitrices sur le plan historique. Leur présence aux quatre coins du monde a eu d'incalculables conséquences aux sources de problèmes inextricables d'aujourd'hui. D'autant plus que l'exploitation de ces pays n'a pas cessé même si cela s'exerce sous des formes plus subtiles.

Les discours ignobles tenus aujourd'hui par la bourgeoisie réactionnaire doivent être dénoncés. Affirmer un bilan positif de la colonisation revient à dire que les populations colonisées auraient à exprimer leur reconnaissance ? L'inversion du problème est particulièrement scandaleuse. Cela est du même acabit que la reconnaissance exigée des travailleurs immigrés. Là encore, la bourgeoisie et ses démagogues prennent le problème à l'envers. Ces travailleurs ont apporté comme leurs homologues français ces bénéfices qui grossissent les poches du capital français. Maintenant en métropole, ils ne bénéficient d'un statut juridique égal qu'en cas d'obtention de la nationalité française. Mais on n'a de cesse de leur rappeler

la prétendue magnanimité qui a permis cette obtention. Pour ceux qui n'ont pas la nationalité, le statut et le traitement rappellent furieusement le mépris colonial. Cela est d'autant plus grave que nombre d'immigrés se sentent, après un parcours savamment orchestré, redevables envers la France.

Le mensonge colonial se poursuit donc avec le mensonge de l'immigration. Combien pensent que la France a tout donné, et qu'elle continue, alors qu'elle a tout pris et n'a payé pour aucune de ses spoliations et pour aucun de ses crimes ?

C'est l'ensemble de cette loi qui doit être combattu et pas seulement certains de ses aspects les plus grossiers. La colonisation doit être rangée au rang des crimes contre l'humanité non seulement pour les actes passés mais pour les blessures non cicatrisées qui continuent de

faire couler le sang. Des comptes doivent être exigés. Politiquement, cela revient à dire que le capital français a des comptes à rendre à une partie importante du monde. La question de savoir à qui appartiennent

les richesses accumulées d'aujourd'hui serait posée. L'évidence ne crève pourtant pas les yeux. Tout cela provient pourtant de l'exploitation des colonies, de celle des travailleurs en France. Il s'agirait que les exploités prennent le problème à l'endroit de leur point de vue en affirmant que tout est à eux, ce que les capitalistes ont a été volé. Il ne doit pas s'agir de partage des richesses mais d'un vaste recouvrement allant jusqu'à l'expropriation. En attendant d'en arriver là nous pouvons tout exiger. De ce point de vue, même l'immigré clandestin fraîchement arrivé est en droit de tout exiger sans honte aucune.

Christophe



Social

Si la proportion nationale des moins de 25 ans est de 20,2 % parmi les chômeurs, les données montent à 22,5 % dans la Marne, 24,4 % dans les Ardennes et 25 % dans l'Aisne. Le détail par bassin d'emploi révèle même des pics à plus de 26 % sur les secteurs de Rethel, Chauny, Saint-Quentin, ou encore dans le Laonnois et en Thiérache. Il y a au total 3.410 personnes de moins de 25 ans à rechercher un emploi dans les Ardennes, 4.758 dans la Marne et 7.020 dans l'Aisne.

Les 18-24 ans axonais sont particulièrement touchés par ce phénomène. Sur un an, leurs statistiques augmentent de 4,9 % dans le département (+ 7,4% pour les hommes, + 2,3 % chez les femmes), alors que la tendance nationale est à la baisse (- 2 %). Autre indice préoccupant dans l'Aisne, le nombre des moins de 25 ans inscrits à l'ANPE depuis plus d'un an progresse de 16,6 % (dont + 23,5 % pour les hommes) tandis qu'au plan national il baisse de 0,9 %... Les jeunes Axonais sont par ailleurs confrontés à une autre spécificité picarde : le recours important à l'intérim.

Dans les Ardennes, les chiffres des jeunes à la recherche d'un emploi ne sont pour autant pas meilleurs, bien au contraire, avec une progression annuelle du chômage chez les moins de 25 ans de 5,3 % dont +10,2 % chez les jeunes hommes et + 0,4 % chez les jeunes filles. L'évolution sur un an est en forte baisse dans la Marne (- 6,2 %) contre - 3,1 % en Champagne-Ardenne et - 2 % sur l'ensemble de la France.

Mais les dernières statistiques sont moins bonnes. Et on a trouvé les coupables : les vendanges. En effet, seuls les chômeurs de catégorie 1 entrent dans les statistiques officielles. Lorsqu'il retrouve un travail à temps partiel ou pour une courte durée, il passe en catégorie 6. Ce qui arrivent aux vendangeurs. Qui, une fois leur mission terminée, repassent le mois suivant en catégorie 1...

Le taux de chômage dans les Ardennes est de 13,7%. Dans le bassin d'emploi de Revin, il faut compter trois points supplémentaires. De janvier à juin 2005, 988 offres d'emploi ont été confiées à l'ANPE, 95,6% ont été satisfaites. Dans ce chiffre, 21,2% étaient des offres durables, 53,1% des contrats à durée déterminée inférieurs à 6 mois, 25,7% des offres en intérim.

Licenciements et fermetures d'entreprises

- La société "**Techno Moule**" à **Saint-Michel** fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire. Cette dernière a été ouverte le 8 novembre dernier par jugement du tribunal de commerce de Reims (le siège étant basé à Muizon dans la Marne). Actuellement, huit employés travaillent sur le site Thiérachien. La société est spécialisée dans la réparation de moules et le dépannage en mécanique générale (outils de découpe, outil d'emboutissage).

- La société **Produpli à Neuilly-Saint-Front (02)** (duplication de DVD), arrêtera son activité à la fin du mois de décembre. Aucun accord n'a pu être trouvé entre le bailleur (Sli Bail), et les deux repreneurs encore en lice. Vingt salariés se retrouvent au chômage : "*17 vont recevoir leur lettre de licenciement mercredi prochain, les 3 autres (représentants du personnel), termineront l'année dans les locaux*". Il ne pourront même pas honorer leur préavis de deux mois, "*il n'y a plus de travail ni d'argent dans la caisse pour nous payer!*". L'an dernier, c'est une autre filiale du groupe Digital vallée située à Dammard, qui avait dû jeter l'éponge. Les employés de Dupli-Neuilly (35 ans de moyenne d'âge), ne peuvent même pas espérer de reclassement via le groupe, "*qui a lui même également été repris par une autre société*". A noter qu'aucun membre du personnel (encadrement compris), ne part avec une prime.

- Une nouvelle réunion s'est tenue entre les représentants du personnel et la direction de **Barelec Etreux**, en vue de poursuivre les négociations sur le nouveau plan de restructuration. La direction n'est pas revenue sur le projet actuel qui prévoit une réduction d'effectif de 7 personnes, devant intervenir avant la fin décembre. Des mesures seront proposées afin de réduire le nombre de suppressions, tels que départs volontaires et préretraites.

- Les onze salariés de l'entreprise **Electro Arden**, dépendant de l'entreprise ardennaise "Jardinier Massard" spécialisée dans la fabrication de quincaillerie industrielle, basée sur la zone industrielle de **Rouvroy (02)** et spécialisée dans le traitement et revêtement des métaux, ont été reçus en entretien préalable de licenciement. Une offre de reclassement sur l'antenne ardennaise devrait leur être proposée, également une reprise de formation ou être licenciés.

- La période d'observation dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire des établissements **Noiret à Bohain (02)** a été prolongée jusqu'au 2 juin 2006. Pour obtenir cette décision, la société répartie sur trois sites a dû licencier 23 salariés : 7 à Bohain, 10 à Mondrepuis et 6 à Roubaix. La majorité de ces licenciements sont des compromis avec les salariés. Moins d'une dizaine serait des licenciements "secs", et donc pas choisis. Désormais dans l'entreprise, il reste environ 70 personnes sur une centaine au début de la procédure.

- 66 postes supprimés chez **Franpin à La Capelle (02)**. Au cours d'un comité d'entreprise, la direction du groupe italien a annoncé la suppression de soixante-six postes dont sept faisant partie des cadres. Pour rationaliser les coûts et augmenter la productivité, le groupe a décidé de fermer l'unité de fabrication rouleaux à Marle et Hirson, Injection à Hirson et de les transférer vers La Capelle. Le plan social concerne aussi les services administratifs du siège social à La Capelle. C'est le deuxième plan social que mène le

groupe italien Nespoli cette année sur le sol français. En juin dernier, soixante-deux postes de l'unité de pinceaux avaient été supprimés.

- Les 22 salariés de la société **Secomam Industries à Revin**, qui travaille dans l'outillage de presse, sont une fois de plus très inquiets pour leur sort, car le 6 décembre, le tribunal de commerce de Lyon a officiellement prononcé la liquidation judiciaire et la cessation d'activité avec effet immédiat de la société Ora (sites de Genas avec 47 personnes et Pantin avec 27 personnes). Secomam Industries est liée depuis le début à Ora, car le 17 mai 2005, le tribunal de commerce de Charleville a attribué la Secomam à la société Ora. "Ce mois-ci on ne nous a pas payés, et nous n'avons pas encore reçu les bulletins de salaires des deux derniers mois". Les salariés ont à nouveau déposé un référé pour obtenir leur salaire. Les 22 salariés ont appris leur licenciement alors que l'usine qui fabrique de l'outillage de presse avait été placée en redressement judiciaire. "Mais ce qui nous inquiète maintenant le plus, ce sont nos salaires. Nous avons deux mois à récupérer. Parmi nous, il y a des jeunes qui ont des prêts, des personnes plus âgées qui ont des enfants faisant des études. Tout cela il faut payer."

- **SNCF** : Une centaine de postes d'agents de conduite doivent être supprimés d'ici 2008 au **dépôt de Mohon**, près de Charleville-Mézières. Le dépôt ardennais compte actuellement 176 conducteurs et 35 agents administratifs, de logistique et d'encadrement. Le nombre des suppressions serait ramené à 80 selon le président de la SNCF. Quels que soient les chiffres annoncés, il devrait rester moins d'une centaine d'agents de conduite d'ici trois ans au dépôt de Mohon. L'implantation en 2006 à Charleville du centre comptable de gestion nationale de l'immobilier de la SNCF annoncée par Louis Gallois à la délégation ardennaise devrait amener 30 emplois nouveaux à Charleville. 182 emplois doivent être supprimés d'ici 2008 à **l'Établissement industriel de maintenance du matériel Champagne-Ardenne (EIMMCA) d'Épernay**. "Les ateliers d'Épernay" sont chargés d'entretenir et de réparer les machines. L'effectif actuel est de 332 agents, dont 27 à l'antenne de Châlons-en-Champagne et une dizaine à celle de Charleville-Mézières. Il était de 414 en septembre 2004 lorsque Louis Gallois, le président de la SNCF, était venu à Reims où il avait été accueilli par des cheminots en colère. Il devrait être ramené à 150 d'ici trois ans. L'ouverture en mars prochain d'un centre de maintenance des Trains express régionaux (TER) de la région Champagne-Ardenne sur le site des ateliers d'Épernay ne devrait compenser que partiellement la fonte des effectifs. Cet établissement n'emploierait qu'une cinquantaine d'agents dans un premier temps. Une montée en puissance pourrait accompagner des commandes nouvelles de matériel par le conseil régional pour remplacer les anciens TER. **A Tergnier**, dans l'Aisne, **entre l'Établissement industriel de maintenance du matériel (EIMM) et l'établissement traction**, une centaine de postes ont déjà été supprimés depuis un an et il faut s'attendre

à d'autres suppressions dans le cadre des restructurations en cours. 65 suppressions sont prévues dans les ateliers de l'EIMM chargés de la réparation des wagons et du reprofilage des essieux. Les ateliers comptent actuellement 499 agents. Ils sont fusionnés depuis 2004 avec les ateliers de Longueau, près d'Amiens, qui doivent fermer en 2008. 143 agents travaillent à Longueau. 70 agents pourraient être mutés à Tergnier. A l'établissement traction, qui emploie 220 agents de conduite à Tergnier et une trentaine à l'annexe de Laon, une dizaine de postes devraient être supprimés avec le transfert de la traction de certains trains de la banlieue parisienne à la région SNCF Ile-de-France à partir du 10 décembre prochain. Par ailleurs, 13 postes administratifs sont supprimés à Tergnier pour être transférés



à Longueau à partir du 1^{er} janvier prochain.

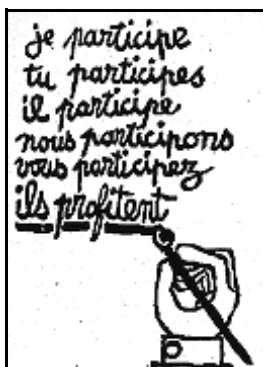
- Un plan de restructuration est mis en place par le **groupe Trèves** : l'équipementier automobile qui emploie 7 000 salariés dans le monde, dont 3 000 en France sur 8 sites, pour un chiffre d'affaires de 900 millions d'euros, est en train de mettre en place un plan de restructuration mondial qui toucherait 700 emplois en France fin 2007 : le **Cera** (Centre d'étude et de recherche pour l'automobile), qui emploie 400 personnes à **Reims** dont des chercheurs et ingénieurs et surtout **PTPM Aj**, spécialiste de l'habillage intérieur des voitures, qui emploie environ 350 salariés, 2 sites axonais, **MATT (Manufacture de l'Aisne de transformation textile) à Chaourse** (400 salariés) et **Sodimatex à Gauchy** (58 salariés). Une unité importante, **Trémois** (460 salariés), est située au Cateau-Cambrésis (Nord), près de Saint-Quentin. La répartition des suppressions de postes : à PTPM Aj, de 120 à 150 avec 60 % de salariés de la production et 40 % du service administration, essentiellement au service "découpe", avec des répercussions sur d'autres services ; aux CERA de Reims et de Paris, 50 licenciements sont annoncés ; à MATT à Chaourse, le directeur a avancé le chiffre hier de 120 à 140 suppressions de postes, mais qu'il ne s'agit pas de suppressions d'emplois ; Sodimatex pourrait fermer ; Trémois pourrait perdre de 200 à 250 emplois. "Les conséquences sur l'emploi pourraient cependant être fortement atténuées par des possibilités de mesures d'âge, d'incitation aux départs volontaires pour les

salariés porteurs de projet, de reclassements internes, ainsi que des actions de formation et d'accompagnement personnalisé dans la recherche d'emploi".

- La liquidation judiciaire de **Néocom** marque la fin d'un long feuilleton débuté en 1999 avec l'installation à **Reims** d'un premier centre d'appels. Sous le nom d'Atos, l'entreprise avait à l'époque bénéficié de 5 M€ d'argent public (ville, région, département). La défection d'Orange, son unique client, avait sonné le glas d'Atos, revendu en 2001 à SNT. En 2003, SNT avait à son tour revendu à Vitalicom. En janvier 2005, le centre d'appels avait à nouveau changé de main et de nom. Racheté par un Parisien, Gérard Bouillaud, pour l'euro symbolique, le centre d'appels - devenu Néocom - avait bénéficié du soutien du groupe mauricien "Infinity". Même si les deux sociétés paraissent juridiquement indépendantes, Infinity et Néocom entretenaient des liens très étroits. Sinon, comment expliquer que le président d'Infinity, lui-même, ait ordonné à son directeur de site d'en empêcher l'accès aux salariés ? 101 salariés se retrouvent sur le carreau. Leur espoir, c'est l'annonce de la création de deux centres d'appel sur Reims.

- Installée à **Saint-Brice-Courcelles**, la société **Nicopack Emballage** a déposé son bilan auprès du tribunal de commerce de Reims. Sa situation est si critique que la perspective d'une liquidation judiciaire est déjà évoquée. L'entreprise emploie 43 personnes. Spécialisée dans le conditionnement de bocaux et bouteilles, Nicopack Emballage a été créée en 1995 par un ancien salarié de VMC licencié économique, aujourd'hui gérant-salarié. Dès l'an 2000, confrontée à des difficultés, l'entreprise travaillant en sous-traitance a été placée en redressement judiciaire simplifié sur une période de dix ans. Le coup de grâce est intervenu au printemps 2005, avec la restructuration engagée à VMC. Celle-ci a cessé de recourir aux services de Nicopack Emballage : une mesure catastrophique pour l'entreprise car la sous-traitance pour VMC représentait 55 % de son activité. L'activité de la société Nicopack Emballage a été prolongée hier jusqu'au 1 février. La liquidation apparaît certaine ensuite mais des opportunités d'embauche se profilent pour les 43 salariés. La société Caillot doit intégrer les 47 salariés de VMC qu'elle reprend au 2 janvier, sachant que 16 d'entre eux vont faire l'objet de mesures d'âge d'ici deux ans. A terme, cette activité devrait occuper une centaine de personnes. Il y aurait donc plus d'une soixantaine de postes à pourvoir susceptibles d'intéresser les ex-Nicopack.

- A **Saint-Dizier**, un nouveau plan de réduction d'effectifs porte sur 260 postes chez **McCormick** - une entreprise bragarde qui fabrique des transmissions de tracteurs -, 70 personnes sont menacés chez **FBMA** (fonderie bragarde de machinisme agricole), ex-Valfond, autrefois dans le gi-



ron de McCormick et chez **Ferro** 63 postes seraient menacés. Une journée "Saint-Dizier ville morte" a eu lieu, avec le blocage de toutes les voies d'accès. D'autres entreprises, des postiers et des sapeurs-pompiers sont venus prêter main-forte. Les salariés de McCormick et de FBMA se battent contre les licenciements secs, réclament de meilleures conditions de sortie et de survie. "Il ne nous reste que le rapport de forces, les soubresauts de gens qui agonisent. Si nous n'obtenons pas un message fort dans les prochains jours, nous serons moins gentils qu'aujourd'hui". Après l'opération ville morte, la tension est montée d'un cran, dans le conflit qui oppose la direction de McCormick aux salariés. Des salariés au chômage technique jusqu'à la fin du mois de décembre et qui refusent catégoriquement le plan de restructuration prévoyant 248 licenciements secs sur 700 personnes. Ils se sont rendus rue d'Alsace

Lorraine dans le centre de la ville de Saint-Dizier, où des cadres de la direction de McCormick semblent s'être désormais installés. A l'endroit même d'ailleurs où la future cellule de reclassement devrait être mise en place. Les policiers sont intervenus alors même que salariés et membres de la direction s'étaient séparés en toute cordialité. L'attitude de la direction est jugée "choquante", par les membres de l'intersyndicale CFDT-CGT. "La direction essaie de pourrir notre mouvement. Mais nous sommes tous solidaires. Actuellement on a l'impression d'être seuls, de se faire manipuler à droite et à gauche. Mais cela va changer. Nous allons reprendre nos cartes en main". Les salariés ont réclamé à nouveau avec insistance un entretien avec M. Mora le directeur italien de McCormick. Les salariés de McCormick ont de nouveau manifesté en brûlant un tracteur et le grand sapin de Noël municipal sur la place de l'hôtel de ville. Entre 150 et 250 manifestants ont bloqué certains carrefours de la ville à la mi-journée pour protester contre les insuffisances d'un plan social. Le matin, une trentaine d'entre eux sont entrés dans la cour de la mairie avec un tracteur demandant à voir le député-maire. Une prime de 5.000 euros - jugée insuffisante par les représentants des salariés -, a été proposée dans le cadre du plan social qui prévoit 260 suppressions d'emplois dont 200 licenciements secs, sur des effectifs totaux de 700. L'essentiel des salariés (500) est actuellement au chômage partiel jusqu'à l'année prochaine. La fourchette d'âge des salariés entre 32 et 55 ans laisse peu de marge de manœuvre à des départs en pré-retraite dans le cadre d'un plan social.

Grèves et débrayages

- A **Guise**, les employés de **Godin** ont repris le travail, mais "on se replie pour mieux revenir". Trois semaines après le début de ce conflit, basé essentiellement sur des revendications salariales, la situation n'a quasiment pas évolué. Le patron du groupe Cheminées Philippe a récemment envoyé une lettre

au préfet dans laquelle il indique qu'il ne veut ni de négociations, ni du médiateur. Une manière de dire qu'il n'y a pas de problème chez Godin.

- Les **transports Bourdon de Fontaine-Notre-Dame (02)**, entreprise qui compte près de 90 employés, dont environ 70 chauffeurs, a été placée en redressement judiciaire le 6 juillet. Après l'audience du 18 novembre dernier, les magistrats ont décidé de prolonger ce redressement jusqu'au 3 mars, date à laquelle le tribunal devrait réexaminer le dossier. Une vingtaine de salariés a débrayé pour exprimer un mécontentement général "face au manque de communication et de transparence de la part de la direction. Le matériel est mal entretenu en raison du manque de moyens. Ce qui est le plus énervant, c'est qu'il y a du travail mais que certains chauffeurs sont obligés de rester chez eux car ils n'ont pas de camion". Parmi les autres raisons de ce mouvement de grève, le fait que les salaires ne soient pas versés à date régulière.

- A l'appel de la CGT **santé**, une centaine de personnes a manifesté dans les rues de **Châlons-en-Champagne** jusqu'à l'agence régionale d'hospitalisation (ARH). Ils revendiquaient "des budgets à la hauteur des besoins pour mieux soigner la population sans remettre en cause les conditions de travail". Une délégation, composée des représentants du centre hospitalier régional universitaire (CHRU) de Reims, des centres hospitaliers d'Épernay et de Vitry-le-François et de l'établissement public de santé départemental de la Marne (EPSDM), a été reçue par Patrick Broudic, directeur de l'ARH. Après plus d'une heure et demi de discussion, les délégués sont ressortis "déçus".

- Certains facteurs ont laissé le vélo sur la béquille et le courrier au centre de tri, répondant ainsi à un préavis de grève déposé à la demande du personnel du **centre courrier de Re-thel**. Dans le cadre de cette future réorganisation, une partie de la distribution des colis se ferait l'après-midi et comme pour la tournée de Neuflize, le travail serait réparti sur la charge de travail des autres facteurs. Ce sont trois scénarii, qui ont été proposés aux facteurs. Primo, un de 35 heures. Secundo, un de 37,42 heures pour la ville et de 38 heures pour le rural. Tertio, un de 38,12 heures. Un "ultime recours" utilisé "pour défen-

dre la qualité et le respect de nos conditions de travail". Sur vingt-quatre tournées quotidiennes, onze n'ont donc pas été couvertes. Au total, ce sont quatorze agents de la Poste qui protestaient contre la réorganisation de la distribution.

- Les employés municipaux de **la ville de Fumay** ont entamé un mouvement de grève perturbant ainsi fortement l'activité des services de la mairie. Durant une grande partie de la journée, le personnel en grève est resté devant la mairie. Parmi les revendications, le personnel communal met en exergue l'application du régime indemnitaire, la répartition des primes (présentisme et manière de servir), évolution des carrières. En fait, ce contentieux entre le maire et le personnel subsiste depuis plus de deux ans. Des refus successifs pour négocier, les employés municipaux ont décidé de passer à l'action.

Suites conflits et licenciements

- Tout comme l'avait fait le conseil des prud'hommes de Soissons il y a un an, la cour d'appel d'Amiens a estimé à son tour que la procédure de licenciement économique collective prononcée contre 110 anciens salariés de **Wolber à Soissons** était illicite. Lors de l'audience, il avait été demandé la réintégration des salariés. La cour d'appel a estimé que cette requête ne pouvait matériellement pas aboutir : l'usine a fermé il y a six ans et elle n'existe plus. La SA Wolber a été condamnée à leur verser des dommages et intérêts pour les avoir licenciés. Revers de la médaille pour le moins surprenant, ils doivent rembourser les sommes perçues au titre du plan social annulé. Au final, en moyenne, ils percevront 10.000 euros. Pire, certains salariés en seront de leur poche. Les 110 ex-salariés de Wolber concernés par ce jugement se réuniront, autour de leur avocat, pour décider d'un éventuel pourvoi en cassation.

- Les anciens salariés de l'entreprise des **meubles Roll à Saint-Remy**, liquidée en 2003, ont du mal à masquer leur tristesse et leur amertume. L'année dernière, en première instance, le conseil des Prud'hommes avait fixé le montant des indemnités devant être versées à chaque salarié à 4000 euros. Un montant jugé insuffisant par leur avocat qui avait fait appel du jugement. La décision en appel des Prud'hommes les

Pour en finir avec le travail salarié



Le travail demeure, et très certainement pour longtemps encore, au centre de nos préoccupations : mais pas comme valeur positive ou simplement comme élément de lien social, mais parce que sans travail, pas de possibilité de revenu décent, donc pas de vie décente dans cette société de consommation où tout à un prix. C'est précisément de cette société dont nous ne voulons plus. Une société où le travail n'est pas une activité humaine partagée en fonction de besoins librement décidés, mais un esclavage salarié destiné à produire n'importe quoi du moment que ça se vend et que les capitalistes peuvent réaliser des profits. Cette "crise du travail" permettra peut-être de tordre enfin le cou à de "vieilles croyances" telles la nécessité de la croissance, du productivisme, de la prépondérance et de la domination de la gestion ou de l'administration des choses (l'économie) "pour s'en sortir" ... Autant de fuites en avant qui

caractérisent le système capitaliste.

Ce livre de 210 pages, réalisé par l'OCL et édité chez Acratie, n'est qu'une contribution à la recherche d'une alternative au règne de la marchandise — une alternative nécessairement politique, et dont l'objectif est la fin de la domination sous toutes ses formes (exploitation, esclavage, ordre patriarcal, saccage de la planète...)

1997 Éditions Acratie 214 pages 13 x 21,5 cm 9 euros

Où va la CGT ?

Lors de son 47^e congrès en 2003, la direction avait dû faire face à de nombreuses contestations. Ce congrès avait montré de fortes résistances de l'appareil aux évolutions des structures de l'organisation. Lors des votes des résolutions, jusqu'à 45 % des délégués s'étaient abstenus ou ont voté contre. Le projet de réforme des cotisations syndicales, même revu à la baisse par la direction, n'avait recueilli que 51,48 % des voix et avait finalement été reporté. Avec un score de 75 % (en recul de plus de 16 points par rapport à 1999) au moment du vote du rapport d'activité 1999-2003, cela montrait que le refus de faire de l'interdiction des licenciements une revendication de la CGT, comme la relégation au second plan du slogan des 37,5 ans de cotisation retraite pour tous, n'avaient pas été du goût de délégués issus majoritairement des rangs d'organisations du secteur public ou de fédérations réputées oppositionnelles, comme l'agroalimentaire. Cette contestation sera-t-elle aussi forte au congrès de mars 2006 ?

La stratégie suivie par la direction

La stratégie de la CGT est limpide : laisser la CFDT devenir un appendice-croupion du Medef et se substituer à elle dans le rôle du "partenaire social" ventru et responsable. D'où le frein tiré par Thibault lors du conflit sur les retraites au printemps 2003. D'où aussi l'accord sur la "prévention des conflits" signé en novembre 2004 avec la direction de la SNCF, faisant passer le préavis de grève de cinq jours à trois semaines. Un texte salué comme "historique et prometteur" par le ministre Gilles de Robien. De même, sa stratégie se base sur une "peur de se faire déborder par SUD", un facteur de "radicalisation". Autre signe de la pente graisseuse suivie à Montreuil : la participation des gros

bonnets confédéraux à toutes sortes de bandes organisées. Ainsi de la commission Camdessus, du nom de l'ex-patron du FMI, dont le rapport préconisant un CDD de cinq ans et l'enrôlement obligatoire des chômeurs a reçu la signature de Christian Larose, ancien secrétaire général de la fédération CGT du textile. Camdessus s'est abondamment servi de cet alibi pour marteler que ses "propositions de bon sens" sont "aussi bien de gauche que de droite"...

La perspective 2007

La CGT peut montrer localement plus ou moins de combativité, plus ou moins de détermination dans les grèves défensives qui ont lieu dans le pays et qui auront inmanquablement lieu dans la période à venir. Mais il est évident que le rapport de forces avec le gouvernement et avec le patronat ne peut être changé qu'à l'échelle de tout le pays et par une lutte majeure. Or, la confédération CGT, pas plus que les autres, n'a pour objectif et pour préoccupation de préparer cette mobilisation de la classe ouvrière. Que la direction confédérale de la CGT n'ait pas naturellement cette volonté ni même ce type de préoccupation, il n'y a pas vraiment à s'en étonner. Elle est tout aussi réformiste que les autres confédérations et ne souhaite qu'être la partenaire dans les négociations avec le patronat et avec le gouvernement.

La direction actuelle de la CGT se flatte d'avoir pris ses distances avec le PCF. Mais il y a bien des façons pour une confédération syndicale de servir de "courroie de transmission" pour un parti politique, et pas seulement celle qui caractérisait dans un passé de plus en plus éloigné les relations entre le PCF et la CGT. Et voilà de nouveau le mécanisme en marche ! La campagne du "non" au référendum à peine terminée, le PCF est reparti vers la future campagne de la présidentielle et des législatives de 2007. On pouvait considérer que le choix du "non", contre la volonté de Thibaut, partisan du "oui", mais surtout de ne pas prendre position, était dans une certaine mesure un geste contre la direction confédérale et sa politique ("le

Comité Confédéral National se prononce pour le rejet de ce traité constitutionnel" à 81 voix pour, 18 contre et 17 abstentions) (1). Mais cela donne maintenant à la direction du PCF l'occasion d'embarquer la CGT derrière ses manœuvres politiques au nom du vote "non".

L'attitude de la direction reflète la politique de la gauche pour qui l'unique perspective de changement est électorale et réside dans le remplacement du gouvernement de droite par un gouvernement de gauche. Faut-il rappeler que la CGT avait été dans les années 70 l'initiatrice de "l'union de la gauche" qui amena le PS au pouvoir ?

Conflit de la SNCM : l'art et la manière de couler une grève et d'en faire perdre d'autres

Lorsque le gouvernement annonce le désengagement total de l'Etat de la SNCM, avec un plan social où on parle de 600 licenciements (sur 2400 salariés), la réaction du personnel ne se fait pas attendre : la grève démarre le lendemain 21 septembre 2005, deux navires de la SNCM sont bloqués dans le port de Marseille. L'affaire devenant nationale, on voit Thibault s'impliquer personnellement... en se rendant à Matignon, à sa demande, pour négocier par-dessus la tête des grévistes. Le 27 septembre le gouvernement effectue un léger recul en annonçant le maintien de l'Etat comme actionnaire minoritaire et 400 suppressions d'emplois sans licenciements secs. "Nous pourrions discuter d'une ouverture du capital au privé, très minoritaire" affirme alors Jean-Paul Israël, de la CGT-Marins. Un recul suivi par d'autres, la CGT insistant par la suite sur la demande de 51 % de parts pour l'Etat. "L'avenir de la SNCM ne se résume pas fondamentalement à la question de la part de capital de l'Etat actionnaire", dira Jean-Christophe Le Duigou, secrétaire confédéral de la CGT.

Les dockers et les employés du port autonome de Marseille, des ports de Fos et de Port-Saint-Louis sont appelés à se mettre en grève. La grève est effective

(1) À l'issue des débats, le secrétaire général de la CGT va s'adresser directement aux "organisations de la CGT" pour leur signifier qu'à ses yeux le texte du CCN est en "rupture" avec les décisions du 47^e congrès "sur plusieurs points essentiels".

le 29 provoquant une paralysie générale du trafic autour de Marseille et en Corse. Thibault, prend soin de préciser qu'il ne s'agit nullement d'un mouvement de solidarité mais là encore d'une lutte pour assurer le maintien du service public de chaque entreprise face au danger de privatisation. La CGT se garde bien de mélanger les ouvriers de chaque pôle d'activité qui vont poursuivre la lutte chacun de leur côté. Elle veille à empêcher toute expression de solidarité, tout en mettant en avant des revendications similaires : la sauvegarde de l'embauche au nom de la défense du "service public". Le mouvement paralysant le port et le blocage du trafic vers la Corse contribue à diviser les salariés de la SNCM avec ceux de la sous-traitance d'une part et ceux des compagnies concurrentes d'autre part.

Alors que les syndicats de la SNCM prétendent défendre les emplois, les ouvriers d'autres entreprises de la région dans le privé sont confrontés à la même menace de licenciements comme les salariés de Nestlé à Marseille, de ST-Microelectronics près d'Aix-en-Provence. Rien n'est fait pour aller dans leur direction et pour les rencontrer. Au contraire, le thème de la défense du service public ne peut que les isoler et leur procurer un sentiment d'exclusion vis-à-vis de la lutte à la SNCM.

Lors de la journée d'action du 4 octobre à Marseille, on mesure la réelle sympathie envers les grévistes de la SNCM. Les tramontans de la RTM, eux aussi menacés, en profitent pour poursuivre la grève. La grève demeure forte, même si quelques fléchissements ont eu lieu,

avec la fin de la grève du port autonome de Marseille.

C'est dans cette situation que la CGT, se posant en syndicat "responsable" décide de consulter les grévistes. Le jeudi 13 octobre, à l'assemblée générale, le choix proposé est entre un bulletin de vote "Non à la reprise du travail = dépôt de bilan", et "Oui à la reprise du travail pour éviter un dépôt de bilan". Un message sans ambiguïté : poursuivre la grève, c'est mettre l'entreprise en faillite et faire 2400 chômeurs. C'est maintenant la CGT elle-même qui tient ce discours aux salariés. En affirmant que la continuation menait au dépôt de bilan, la CGT montre qu'elle n'est plus disposée à poursuivre le combat, et elle porte ainsi un coup fatal à la grève. Même si, hypocritement, le secrétaire local du syndicat CGT des marins, refuse aux grévistes toute indication de vote.

N'était-il pas possible à partir de la journée d'action du octobre d'étendre le mouvement ? Pas possible de s'adresser à toutes celles et ceux, sur la liste des prochaines victimes des privatisations et licenciements, qui préféreraient faire front ensemble plutôt que se battre séparément ? Et de donner aux salariés en lutte une chance d'emmener les revendications sur le terrain politique (et non politicien) ?

EDF-GDF : la CGT accompagne les petits porteurs

Au moment où EDF fait son entrée à la Bourse de Paris, la CGT appelle à une manifestation devant l'hôtel Matignon pour déposer une pétition "EDF 100 % publique". Une façon de dire que, jus-

qu'au bout, la CGT se sera battue. En même temps, mais en coulisses cette fois, la même CGT discute avec plusieurs organisations syndicales de la possibilité de participer à la création d'une association d'actionnaires salariés chez GDF et aussi chez EDF. "On cherche à créer les conditions pour permettre la naissance d'une association d'actionnaires salariés, ouverte à toutes les grandes organisations syndicales. Mais on ne veut pas que cela soit une émanation de la CGT", explique Jean-Paul Escoffier de la Fédération énergie CGT. "On peut contester une chose et reconnaître sa réalité quand elle s'installe. L'actionnariat salarié, c'est une réalité. Cela existe et on ne peut pas ne pas s'y intéresser. On se doit d'accompagner les salariés actionnaires". "Tout le monde est d'accord pour discuter de l'opportunité d'y aller. Mais les avis sont très divergents. Par définition, je me méfie du petit actionnaire. Et puis le pouvoir réel d'une telle association est forcément faible. En soi, cela ne sert pas à grand-chose", dit un responsable CGT-GDF. L'une des réserves souvent mises en avant est la probable concurrence entre organisations syndicales et associations d'actionnaires, pour obtenir des représentants au conseil d'administration de l'entreprise. "Je ne crois pas qu'une telle association puisse mettre en péril la CGT, c'est un élément complémentaire de l'activité syndicale. Pour continuer notre démarche, en intégrant les actionnaires salariés", répond Jean-Paul Escoffier.

Camille, OCL Reims, décembre 2005

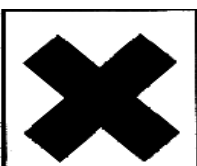
1995: UNE GRÈVE QUI SECOUE LA FRANCE ?

Il y a tout juste dix ans un mouvement social d'ampleur inégalée depuis 1968 secouait la France. Novembre - décembre 1995, une longue grève des cheminots, encore dans tous les esprits, des manifestations qui se succédaient à un rythme effréné, regroupant chaque fois de un à deux millions de personnes dans l'hexagone, avec une présence significative du secteur privé, contre le plan Juppé de démantèlement des retraites et de la sécurité sociale.

(...) De ce fait, ce mouvement est allé bien au-delà d'une simple défense des acquis de la sécu et des caisses de retraite. Il scella des retrouvailles festives avec la rue, un décloisonnement entre les "corporations" en dehors des entreprises, une exigence de dignité qu'il ne s'agissait plus de réclamer mais de vivre, sans l'aval des politiciens ou des médias. Au diable leur avis, qu'ils disent ce qu'ils veulent, vivons ce que nous voulons ! Et ce sont ces expériences qui ont marqué le plus grand nombre et ont permis que, par la suite et chaque jour, s'élargisse le fossé entre les simples salariés et les "élites". 4 € (à commander à l'Egrégore, chèque à l'ordre de la Galère)



explosif



nocif



corrosif



primitif

Retrouvez le Chat Noir le lundi de 19 h à 20 h sur Primitive, 92,4 MHz, à Reims de 19 h à 20 h ainsi que sur l'Eko à Montpellier et Canal Sud à Toulouse



Le Chat Noir c/o Egrégore
BP 1213
51058 Reims cedex

téléphone : 03 26 40 27 08
Messagerie : lechatnoir@club-internet.fr

<http://journal-lechatnoir.site.voila.fr>

<http://oclibertaire.free.fr>



INVITATION

Le Chat noir vous intéresse, vous désirez participer à sa mise en œuvre,

PLUSIEURS SOLUTIONS :

ÉMETTEZ des critiques et des propositions concrètes en nous **rencontrant au 51 rue Landouzy à Reims** ou en nous écrivant au Chat Noir

Egrégore
BP 1213
51058 Reims cedex

AUTREMENT, envoyez nous vos articles sur les thèmes qui vous tiennent à cœur, billets d'Humeurs et d'Humour à l'adresse précédente ou par e-mail : lechatnoir@club-internet.fr

OU ENCORE : même si vous ne pouvez répondre aux premières propositions ci-dessus, tout est encore possible ! Vous lisez la presse locale, régionale, il vous suffira de sélectionner et de classer par thème les articles qui vous intéressent. Faites nous les parvenir avec quelques annotations et réactions. Énormément de choses nous échappent , c'est pourquoi ces propositions peuvent nous permettre de combler une part de la contre information que les média distillent autour de nous et de vous offrir un espace d'expression selon vos moyens et degré de participation.



Qui sommes-nous ?

Nous nous définissons comme communistes-libertaires parce que:

- Nous rejetons tous les systèmes économiques, toutes les institutions politiques étatiques ou privées qui se fondent sur l'exploitation de l'Homme par l'Homme, sur l'autorité et la hiérarchie.
- Nous avons toujours lutté, à la fois contre toutes les formes du Capitalisme d'Etat qui se dissimulaient ou se dissimulent encore sous les noms de Marxisme-Léninisme, Bolchevisme, Stalinisme, etc. et contre les capitalismes libéraux avec leur cortège de gaspillage et de consommation effrénée. Il s'agit pour nous des deux revers de la même médaille.
- Nous considérons que, partout dans le monde, les inégalités sociales, la loi du profit et du plus fort conduisent à une société de plus en plus déséquilibrée, polluée, inhumaine et sont directement responsables du racisme, du crétinisme passif, des corruptions financières et politiques.
- Nous sommes pour l'auto-organisation des travailleurs, des habitants, des consommateurs dans les formes qu'il leur convient de se donner, pourvu qu'elles ne reproduisent pas, comme les mafias politiques de Droite comme de Gauche ou les bureaucraties syndicales, les tares que nous dénonçons plus haut.
- Nous sommes pour une Démocratie Directe qui correspondrait aux besoins authentiques des individus, sans distinction de sexe ou de nationalité et non plus au profits des marchands et des publicitaires, des bureaucrates et des notables.
- Nous n'appelons personne à nous "suivre" aveuglément et ne recherchons aucun pouvoir nous-mêmes, mais souhaitons œuvrer avec tous ceux et toutes celles qui veulent changer radicalement la société en prenant dès aujourd'hui leur destinée en main.

**Retrouvez le Chat
Noir tous les lundis
de 19 h à 20 h
sur Primitive ,
92,4 MHz, à Reims
ainsi que sur
l'Eko à Montpellier
et Canal Sud à Toulouse
et les mercredis,
de 16 h à 20 h,
au 51 rue Landouzy,
Reims**

☎ : 03 26 40 27 08
web : [http:// journal-lechatnoir.site.voila.fr](http://journal-lechatnoir.site.voila.fr)
e-mail : lechatnoir@club-internet.fr